

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le 18 juin 2026 à 18h45 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 15

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4^{ème} adjointe,
- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale,
- Madame Aude SPINDLER, Vice-Présidente déléguée du CCAS,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Eliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan,
- Monsieur Martine VALLEE, Membre du Club de l'Amitié,
- Monsieur Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 2

- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC, pouvoir donné à Mme FAURE,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale, pouvoir donné à Mme LE THOER,

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Economie Sociale et Familiale,
- Madame Angélique AUDINELLE, Assistante administrative.

N°DS20260612

EHPAD STÊR GLAS : APPROBATION DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES DÉPENSES ET DES RECETTES (ERRD) 2025 – COMPTE DE TRANSITION

Capacité autorisée :

- 65 places dont 5 en hébergement temporaire
- Incluant 10 places en UVP et 12 places de PASA

Activité réalisée :

-22 477 journées soit un taux d'occupation global de 94.74%

Le compte de résultat de l'ERRD 2024 fait apparaître un **résultat déficitaire de 62 765.89 €**.

2025	DEPENSES	BUDGET PRIMITIF	ERRD 2025
Groupe 1	Exploitation	436 200,00	418 180,16
Groupe 2	Personnel	2 957 123,00	2 953 691,39
Groupe 3	Structure	541 559,31	522 202,46
TOTAL		3 934 882,31	3 894 074,01

2025	RECETTES	BUDGET PRIMITIF	ERRD 2024
Groupe 1	Tarification	3 709 573,94	3 711 290,01
Groupe 2	Exploitation	138 360,00	119 518,11
Groupe 3	Exceptionnel	500,00	500,00
TOTAL		3 848 433,94	3 831 308,12

Résultat		-86 448,37	-62 765,89
-----------------	--	-------------------	-------------------

Ce résultat fait suite à plusieurs évènements :

- Une diminution des dépenses d'exploitation (groupe 1) et des dépenses de structure (groupe 3)
- Une maîtrise des dépenses de personnel (groupe 2)
- Une hausse des recettes de tarification (groupe1)
- Suite à une erreur d'exercice d'imputation : 50 432.07€ affecté en 2024 au lieu de 2023.

I- Présentation des chiffres clés :

- Résultat déficitaire : 62 765.89€
- Capacité d'autofinancement : -5 612.82€
- Prélèvement au RFNG (fond de roulement net global) : -69 829,97 € € sur RFNG positif au 31/12/2025.

- Variation de trésorerie : apport de 12 667,92 € € avec une trésorerie positive au 31/12/2025.

II- Présentation de l'ERRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2025

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	436 200,00 €	418 180,16 €	3 709 573,94 €	3 711 290,01 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 957 123,00 €	2 953 691,39 €	138 360,00 €	119 518,11 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	541 559,31 €	522 202,46 €	500,00 €	500,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 934 882,31 €	3 894 074,01 €	3 848 433,94 €	3 831 308,12 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	86 448,37 €	62 765,89 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	3 934 882,31 €	3 894 074,01 €	3 934 882,31 €	3 894 074,01 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	86 448,37 €	62 765,89 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	59 067,45 €	57 653,07 €	500,00 €	500,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	59 067,45 €	57 653,07 €	86 948,37 €	63 265,89 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	- €	- €	27 880,92 €	5 612,82 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	0,00%	0,72%	0,15%	Taux d'IAF en pourcentage des produits
--	--------------	--------------	--------------	--------------	---

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	27 880,92 €	5 612,82 €	- €	- €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	79 299,41 €	72 999,41 €	20 000,00 €	22 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	43 000,00 €	13 851,85 €	1 409,00 €	634,11 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	150 180,33 €	92 464,08 €	21 409,00 €	22 634,11 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	128 771,33 €	69 829,97 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	150 180,33 €	92 464,08 €	150 180,33 €	92 464,08 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2025	342 720,85 €	342 720,85 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 128 771,33 €	69 829,97 €
FRNG au 31 décembre 2025	213 949,52 €	272 890,88 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2025	38 316,71 €	38 316,71 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période		13 190,74 €

Diminution du besoin en fonds de roulement de la période		95 688,63 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2025	38 316,71 €	- 44 181,18 €

TRESORERIE - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2025	304 404,14 €	304 404,14 €
Variation de trésorerie de la période	- 128 771,33 €	12 667,92 €
Trésorerie au 31 décembre 2025	175 632,81 €	317 072,06 €

Vu le décret 2016-1814 du 21/12/2016 du CASF sur les principes généraux
Vu le décret 2016-1815 du 21/12/2016 modifiant les dispositions applicables aux ESMS
Vu l'arrêté du 15/12/2020 modifiant plan comptable applicable au ESMS
Vu l'arrêté du 22/12/2016 modifiant l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la transmission des propositions budgétaires et comptes administratifs
Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modalités de présentation des documents
Vu l'arrêté du Président du conseil départemental du Morbihan relatif au forfait global de dépendance de l'année 2021
Vu le rapport budgétaire et la notification d'hébergement 2025 du Conseil départemental
Vu les décisions tarifaires 2024 de juillet 2025 et de décembre 2025,
Vu les documents de l'ERRD présentés en annexe,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 4 voix (Mme FAURE, Mme DECOISY, Mme BARJONET et M. LE LIBOUX) pour et 13 voix s'abstiennent (M. BRUNET, Mme LE THOER, Mme HERMANN, Mme PELLEGRINI, Mme LE HIN, Mme THOMAZO, Mme SPINDLER, Mme LE CARRER, M. LAGUERIE, Mme CARADEC, Mme VALLÉE, Mme LE CLOIREC et Mme LE GOFF) :

→ D'ADOPTER l'Etat Réalisé des Dépenses et des Recettes 2025 (ERRD) de l'EHPAD, actant un déficit du compte de résultat de 62 765.89€

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C. C. A. S.,


Jean Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr